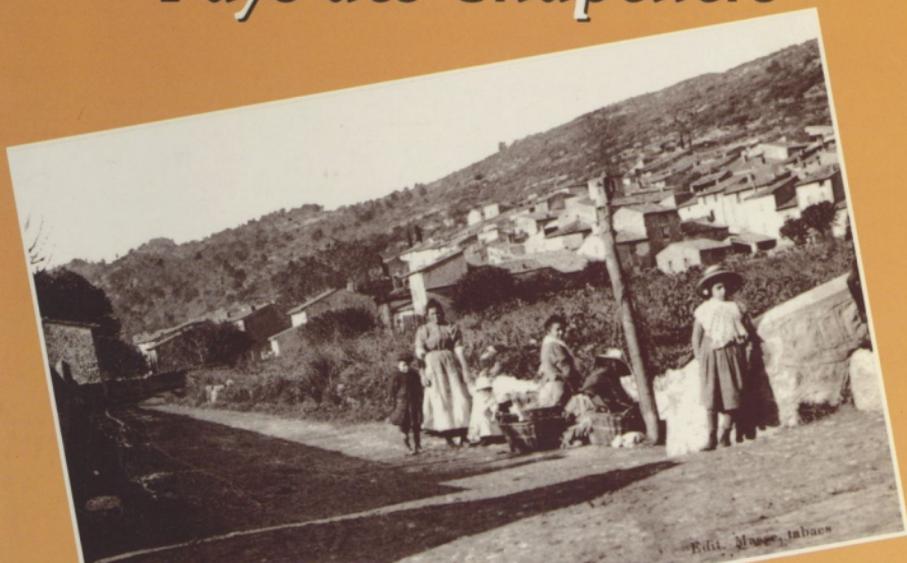


Edmond ORTIGUES

CAMPS-LA-SOURCE

Pays des Chapeliers



8° LR7
63356

LES REGIONALES
SERRET
R
SERRAVAL

L

01-180497-1857

93

Edmond ORTIGUES

1546930

UN VILLAGE DU VAR
 DU XI^{ème} AU XIX^{ème} SIECLE :
CAMPS-LA-SOURCE



8° dk⁷

Collection "Les Régionales" • Volume XXXII

Editions Serre

1993

63356

DU MEME AUTEUR

Le discours et le symbole

Aubier 1962, 1977.

Religions du Livre et religions de la Coutume

Le Sycomore 1981.

Haymon d'Auxerre, théoricien des trois Ordres

in L'Ecole carolingienne d'Auxerre, Beauchesne 1991.

Marie Cécile et Edmond Ortigues :

Oedipe africain

Plon 1966, 1973, L'Harmattan 1984, 1993.

Comment se décide une psychothérapie d'enfant ?

Denoël 1986, 1993.

La loi du 1er juillet 1992 n'autorisant, au terme des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les «analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées», «toute reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite» (article L. 122-4). Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, y compris la photocopie ou la vidéographie, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© 1993 by SERRE EDITEUR. Tous droits réservés pour tous pays.

ISBN 2-86410-182-3

ISSN 0248-353X



Cet ouvrage a été publié avec le concours

du Conseil Général du Var,
de la Mairie de Camps-la-Source,
de l'A.S.L. des Propriétaires Forestiers de Camps

ainsi que des nombreux soucripteurs et particulièrement :

Les Etablissements BLANC ET ROCHEBOIS, Brignoles;
Alain BREMOND, Maçonnerie Générale, Camps-la-Source;
le Crédit Agricole du Var;
LES MATÉRIAUX RÉUNIS, Brignoles;
Charles GILLY, Les Meubles du Luc;
Les Etablissements AURIC, Matériaux, Forcalqueiret;
Noël ROSÉ, Bâtonnier au Barreau de Draguignan;
Maurice LAMAGAT, Z.O.C. Marseille;
Jules MARIN, Agriculteur, Camps-la-Source;
Jean CONSTANTIN, maire de Camps-la-Source



PREFACE

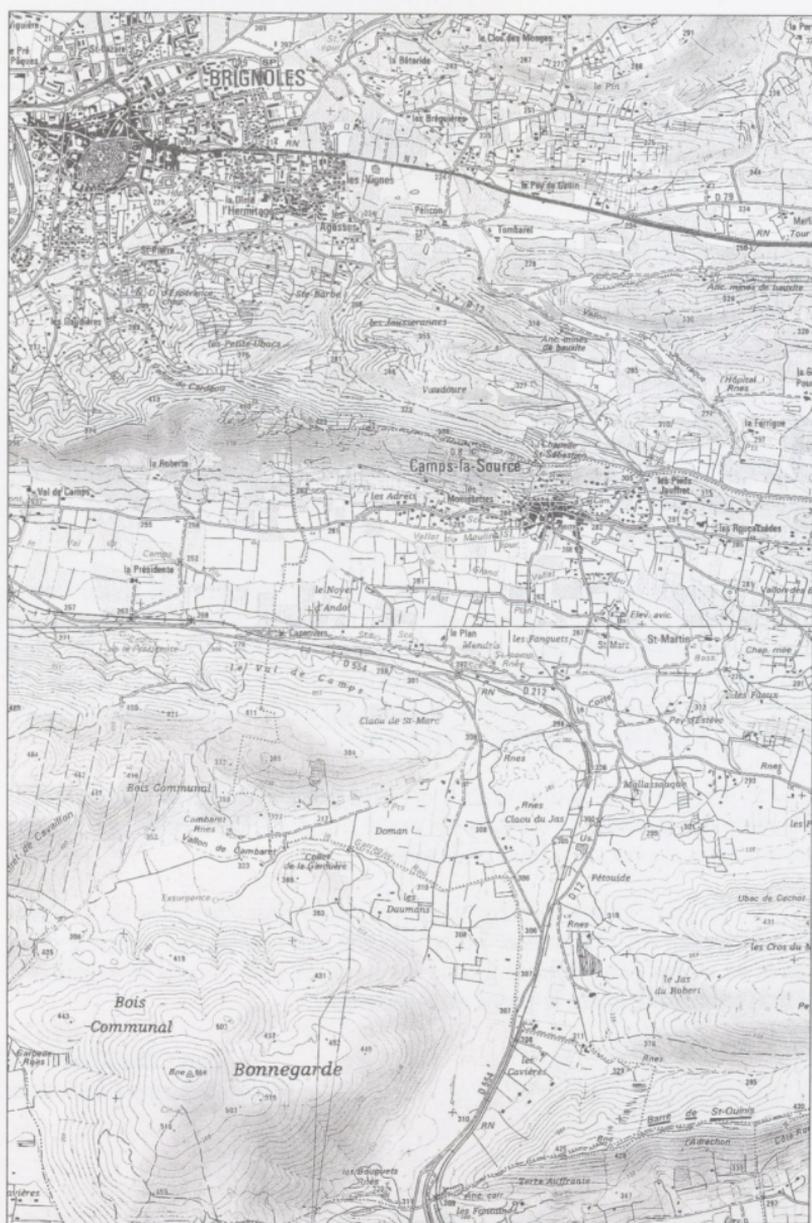
La fabrication du feutre et des chapeaux a été depuis le XVIIème siècle jusqu'en 1932 la principale activité économique de Camps. Ce livre est né d'une demande des anciens chapeliers, souhaitant que ne soit pas oubliée une façon de vivre qu'avait créé entre eux la tradition du métier.

Le livre souligne bien la période de la chapellerie. Il traduit avec une grande sensibilité l'esprit de franche camaraderie qu'avaient les Campiers, aussi bien dans leur métier de chapeliers qu'au cours de la journée du lundi. Ce repos était réservé à la culture de leurs lopins de terre. Après le travail du matin, le repas de midi partagé entre amis au cabanon détendait les esprits et les corps.

Le travail à l'usine était payé aux pièces, ce qui permettait aux ouvrières de prendre le temps nécessaire à leur vie de famille, en emportant parfois du travail à faire chez elles.

En parcourant les chapitres qui rappellent l'histoire de la commune depuis un millénaire, nous découvrons une réalité toute proche de nous et qui peut donner à tous les habitants de Camps le sentiment d'une continuité entre le passé et le présent.

Jean CONSTANTIN
Maire de Camps-la-Source



INTRODUCTION

Le vallon de Camps est entouré d'une ceinture de collines qui prolongent jusqu'au sud-est de Brignoles le massif de la Sainte Baume. Les principales sont : au couchant, l'Amaron (770 m) flanqué d'un rocher de marbre rose, Candéron ; au levant, la barre de St Quinis (636 m), longue falaise dominant la plaine de Besse et sur laquelle des moines ont gravé dans le roc un verset de l'Apocalypse. Le territoire de la commune s'étend sur 2.276 hectares dont les quatre cinquièmes sont aujourd'hui des zones forestières. Le village est si peu connu qu'en 1936 il dut prendre le nom de Camps-la-Source pour que les postiers cessent de le confondre avec Comps, situé plus au nord sur les bords du Verdon. La population, qui dépassait 1.100 habitants à la fin du XVIIIème siècle, n'était plus que de 439 en 1954; elle était redescendue à son niveau du XIVème siècle. Elle est remontée ensuite rapidement à 1.113 habitants en 1990 et 1.167 en 1992. Maintenant les villas tapissent la colline, à l'écart des anciennes habitations tassées les unes contre les autres, et les résidents s'en vont travailler ailleurs...

Ce n'était pas la première fois que la population s'était profondément transformée. D'importants mouvements démographiques s'étaient déjà produits au XVIème puis au XVIIIème siècle. Mais à chaque fois, l'expansion démographique et l'expansion économique avaient coïncidé. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'économie traditionnelle s'est effondrée dans les années 1930 lorsque disparurent les usines de feutres et de chapeaux qui, depuis plusieurs siècles, avaient été la principale ressource du pays. Dans ce pays de bois et de rocailles, la matière première ne manquait pas, on y avait l'eau des sources et la laine des moutons, sans compter les peaux de lièvres et de lapins dont les crieurs faisaient la collecte dans les rues ! En étudiant les techniques du feutrage et du dressage des formes à la vapeur, nous comprendrons pourquoi les

chapeliers ont toujours eu la réputation d'entretenir entre eux un fort esprit corporatif. Au cours des siècles, les solidarités professionnelles et les liens familiaux s'étaient entrelacés, ils avaient créé parmi les habitants un art de vivre très particulier. Le mélange d'économie agricole et d'économie industrielle avait été longtemps le trait le plus remarquable de la Provence intérieure. On comprend alors que la fin de la chapellerie ait produit une profonde discontinuité entre les générations. C'est ainsi que tout a commencé pour moi à la mort de mon père en 1981. Ses vieux amis chapeliers m'avaient attendu à la sortie du cimetière. Ils m'ont dit : "Les jeunes ne savent plus ce que nous avons fait, ils ne comprennent plus ce que nous étions. Tu devrais leur expliquer."

Jamais je n'ai si bien senti la différence entre la coutume et l'histoire. Tant que la communauté villageoise était assurée d'elle-même par la continuité de la tradition, elle n'avait guère de raison de s'interroger sur le passé. Or voici que le renouvellement de la population et des façons de vivre ont fait naître en ces lieux une curiosité nouvelle à l'égard de l'histoire. C'était plus qu'une curiosité, c'était le besoin de recréer une culture commune entre les vieilles familles et les habitants venus à date plus récente s'établir à Camps. Ce que le temps avait aboli pouvait redevenir un bien commun grâce à la connaissance. Comment se forme un peuple sinon par les histoires qui d'âge en âge se transmettent ?

J'imaginai que la tâche serait facile. Je croyais que la chapellerie n'avait commencé à Camps qu'au début du XIX^{ème} siècle. Avec un ami d'enfance, Raymond Rolland, nous avons entrepris une double enquête, ethnographique et historique, glanant des souvenirs auprès des anciens et explorant les archives de la Mairie. Mais il fallut bientôt se rendre à l'évidence. Si haut que nous remontions nous retrouvions toujours des chapeliers. Nous en avons retrouvé jusqu'au début du XVII^{ème} siècle. Et là, nouvelle énigme, avant les chapeliers il y avait eu des tisserands.

Alors commença une autre aventure. Ce ne fut pas une mince affaire d'inventorier les archives municipales. Dans le meilleur des cas de gros registres s'éparpillaient en des placards où des siècles s'entremêlaient. D'autres documents, beaucoup plus nombreux, se cachaient dans l'amoncellement hétéroclite d'un débarras poussiéreux. Ailleurs, un vieux coffre de bois, oublié dans un coin, contenait une partie des archives d'Ancien Régime que, par chance, nul n'avait visité depuis le premier Empire, comme en témoignait la couche supérieure des papiers

amoncelés. Jadis, au XVII^{ème} siècle, les archives se trouvaient dans une armoire à double serrure. Chacun des consuls ne disposait que d'une seule clé. Cela n'empêchait pas le désordre de s'installer, comme le laissent entendre les décisions périodiques de remise en ordre mentionnées dans les délibérations municipales. Mais, après la Révolution, on ne sut plus que faire de papiers désormais illisibles, et beaucoup ont disparu. Certains sacs de jute, où l'on mettait jadis les manuscrits, étaient vides. Le pays perdait sa mémoire.

D'où vient que la Révolution française avait ainsi modifié l'attitude des municipalités à l'égard des archives ? Pour le dire en un mot, c'est que la Révolution avait donné au pouvoir administratif une pré-éminence qui revenait au pouvoir judiciaire sous l'Ancien Régime. Dans la France monarchique, les procès entre la Communauté de Camps et le Seigneur ecclésiastique de La Celle offraient l'occasion fréquente d'argumenter sur les coutumes. L'interrogation sur le passé, qui prend de nos jours la forme d'une recherche historique, avait été pour nos ancêtres une interrogation sur le Droit. Au cours des procès les notaires recopiaient de vieilles chartes médiévales, aujourd'hui perdues. La justice royale avait la mémoire longue, beaucoup plus longue que l'administration républicaine. En outre, les archives de Camps et celles de Brignoles étaient souvent complémentaires. Et la situation géographique du pays, à la frontière des diocèses d'Aix et de Fréjus, faisait que les documents de l'autorité ecclésiastique se trouvaient aux archives départementales des Bouches du Rhône alors que le reste était à celles de Draguignan.

J'ai publié un premier résultat de ces recherches, sous le titre "Les chapeliers de Camps-la-Source", dans la revue que le Collège de France a consacrée à l'ethnographie et l'histoire du monde paysan, les *Etudes rurales*, n°93-94, 1984, 243-270. L'accueil que cet article a trouvé auprès des gens de Camps nous amenait, Raymond Rolland et moi, à répondre sans cesse à de nouvelles questions. C'est ainsi que, sans l'avoir prémédité, nous avons été conduits à transformer notre étude sur les artisans du feutre en histoire d'un village.

Dans son introduction à l'histoire rurale de la France, Georges Duby rappelle ce que les méthodes de monographie régionale doivent aux géographes. Les géographes rendent compte des aspects d'un paysage par une méthode régressive : "Par eux furent démontrés les bénéfices d'une démarche régressive depuis le présent vers les temps antérieurs:

l'avantage de prolonger l'observation sur la longue durée; l'utilité pour la connaissance des époques révolues, de ces images des structures actuelles que sont la carte et le cadastre; l'intérêt d'une histoire des techniques paysannes; enfin la nécessité de suivre pas à pas les mouvements de population" (Histoire de la France rurale, sous la direction de G. Duby et A. Wallon, Paris 1975, T.I. p.10). La recherche historique remonte le temps à la découverte d'un passé de plus en plus lointain, alors qu'il faut inverser le mouvement pour écrire l'histoire en la laissant se dérouler du passé au présent.

Or, de quoi nous parlent les plus vieilles chartes ? Elles nous parlent de la terre, et nous renseignent très peu sur les hommes. Au temps de la chrétienté féodale c'est-à-dire entre le XIème et le XIIIème siècle, seuls les clercs écrivaient. Ils écrivaient sur ce qui les intéressait, à savoir la répartition des terres entre les puissants, la Noblesse et l'Eglise. C'est pourquoi leurs écrits nous font connaître l'histoire du terroir avant celle des hommes. Le lecteur ne devra pas s'étonner, lorsqu'il lira les premiers chapitres de ce livre, de nous voir explorer patiemment les paysages de l'An mil. Le témoignage des chartes et celui du terroir s'interprètent l'un par l'autre. Il faut connaître les chartes pour découvrir le passé du terroir, et inversement il faut une expérience fine du terroir pour interpréter les chartes, situer les lieux dits, les termes, les chemins. Il faut attendre un peu pour faire la connaissance des hommes qui ont façonné ces paysages. Dans le haut Moyen Age, la plèbe des rustres était le monde du silence. Ceux qui détenaient l'écriture, détenaient les instruments de la loi et du pouvoir. Il faut attendre le XIVème siècle pour voir "les hommes de Camps" entrer dans une histoire qui soit vraiment la leur.

L'émergence progressive du peuple, quelle aventure ! C'est là peut-être que se cache la merveille de l'Europe. Elle se cache sous les mots. Par exemple le mot "institution". Pour décrire l'organisation médiévale des communautés d'habitants, à quel moment faut-il parler d'institution et non plus seulement de coutume ? La coutume vient d'en bas, l'institution vient d'en haut, de l'autorité seigneuriale. Entre les deux, à date ancienne, la frontière est indécise. Le *parlamentum publicum*, l'assemblée des chefs de famille (*cap d'ostal*), semble naître obscurément de vieilles coutumes jusqu'au jour où, par l'intermédiaire des notaires villageois, le peuple paysan comme tel accède à l'écriture. A Camps, en 1307, le notai-

re Guitard nous donne la première liste des habitants-contribuables réunis pour élire des syndics provisoires. Faut-il en conclure que, des coutumes populaires, émerge alors une institution municipale ? Non, pas encore. Les premiers représentants de la Communauté n'étaient pas élus pour exercer une magistrature stable, mais seulement pour régler un procès, un conflit sur les coutumes et les droits. La justice a précédé de plusieurs siècles l'administration. Elle fut le pédagogue de notre civilisation. Dans la mesure où les procédures d'élection se répétaient pour des affaires occasionnelles, elles amorçaient une expérience collective qui préparait lentement les esprits à l'institution d'une municipalité vers 1474, au moment même où finissait le Moyen Age. Ainsi progressivement les archives notariales nous font passer de la formation du terroir à la formation de la société civile. La possession des écritures fut le premier pas d'une évolution qui transformera lentement les rustres en citoyens. Inscrite dans "la longue durée", l'étude des communautés villageoises est l'histoire de la civilisation, de cette civilisation européenne qui a mûri lentement, jour après jour, de génération en génération. Pour comprendre les mœurs et les mentalités, un village vaut un royaume.

En rédigeant ce livre, j'ai cherché seulement à mettre en place les caractéristiques générales d'une Communauté qui s'est donnée, dans le mélange d'agriculture et d'industrie, sa physionomie propre. Des expériences semblables ont été faites par d'autres communes. Mais la nécessité de sauver les archives locales ne m'a guère laissé le loisir de procéder aux comparaisons indispensables. J'ai dû me résigner aux limites de la monographie. J'ai tracé les grandes lignes d'une histoire que d'autres pourront compléter, en particulier pour tout ce qui concerne la période la plus récente, celle du XIX^{ème} siècle, dont les archives sont facilement accessibles aux chercheurs. La monographie impose des limites à l'intelligence des faits, mais elle offre le plaisir de combiner étroitement l'étude du terrain à celle des écritures. C'est une expérience merveilleuse de réapprendre à voir les gens et les paysages. Peu à peu, les moindres coins de terre, les chemins, les sources, les bastides ont retrouvé la mémoire. Et maintenant je puis dire à mon compatriote de Camps : ami, voilà ton pays !

Aux autres je dis : l'étude des communautés villageoises est une expérience de la complexité sociale. Les grands événements de l'histoire politique, tels que la Révolution française, apparaissent sous des jours

différents suivant qu'on les considère à l'échelon local ou régional ou national. Les variations d'échelle modifient les perspectives : les mêmes événements n'ont pas le même sens à l'échelle d'une commune rurale ou à celle de la nation. C'est la coexistence de ces perspectives incommensurables qui fait la complexité de ce que nous appelons vaguement un fait historique.

Je remercie Madame Martella, directrice des archives départementales de Draguignan, qui a mis ses services à la disposition de la Commune pour classer les archives de Camps. Je remercie ses collaboratrices, car sans elles, il eut été impossible de donner des références standardisées aux documents que je cite. Qu'il me soit permis d'évoquer ici la mémoire de Raymond Rolland, instituteur, qui fut mon collaborateur constant pendant des années et qui, malheureusement, nous a quittés sans avoir vu l'achèvement de notre travail. Je dois à Monsieur Jean Broc, de Garéoult, d'avoir profité de ses conseils et de ses recherches méthodiques sur les archives de Brignoles. Je remercie Monsieur Allain, ancien directeur des archives départementales, et le professeur Bresc de l'Université de Nanterre, qui m'ont aidé à résoudre quelques difficultés de paléographie, le professeur Yves Rinaudo, de l'Université d'Avignon, qui a bien voulu lire mon manuscrit avant publication et m'a fait d'utiles remarques sur les "chambres" et la coopérative. J'adresse un souvenir amical à Madame L'Hermite-Leclerc, maître de conférence à la Sorbonne, qui achevait son travail sur La Celle quand je commençais le mien, ce dont j'ai tiré grand profit. Enfin j'adresse mes remerciements à Monsieur Jean Constantin, Maire de Camps, et au conseil municipal, qui ont toujours soutenu cette recherche et ont affecté une salle spéciale à la conservation des vieilles archives.

I

LE NOM DE CAMPS

Les chartes du XI^{ème} siècle situent sur le territoire de Brignoles "une vallée appelée Camps". Le mot "Camps" était anciennement le nom de la rivière et de la vallée où coule cette rivière. Au XI^{ème} siècle, le terroir de Camps fut séparé de Brignoles. Par la suite, lorsqu'un village fut construit, il prit tout naturellement le nom du lieu-dit où il s'installait.

Il en est résulté deux conséquences bizarres. D'abord la rivière a perdu son nom puisqu'elle a donné le sien au village; elle n'est plus nommée que par une multitude de lieux dits qui en divisent le cours : le Garagaï, lei Fau, san Martin, lou grand Vallat, lou Tuve, lou gros Pont, et plus loin lei Gaffo, lei Passadouiro, etc... En outre, la partie du Plan qui, à l'ouest, est restée attachée au terroir de Brignoles a seule conservé la vieille appellation, on dit toujours "le val de Camps". Dans la partie brignolaise, à l'ouest, Camps est resté le nom d'un val, alors qu'il est devenu le nom d'un village dans la partie habitée, à l'est. C'est ainsi que, par une bizarrerie de l'histoire, le val de Camps n'est plus à Camps mais à Brignoles.

Dans les textes latins du Moyen Age on trouve deux orthographes du même nom, ce qui suppose deux prononciations différentes :

1°) La forme Camis ou Cams (écrit parfois Chames, avec un -e muet).

2°) La forme Campis ou Camps.

Dans les deux cas, la finale en -is ou -s semble être la marque du locatif (signifiant que le nom est celui d'un lieu dit). Il nous reste alors deux radicaux. Le radical CAM- qui s'est conservé dans la prononciation

actuelle du mot en provençal (on dit "kan"), est probablement la forme la plus ancienne, car on la retrouve tout à l'entour du terroir : Cam-barré, Can-dumy, plus loin Can-juers, Le Cannet...

D'autre part le radical CAMP- pourrait être une forme latinisée, car en latin "Campis" veut dire "aux champs", "dans les champs". Ce ne serait là qu'une interprétation populaire, faite par des gens qui ne comprenaient plus le sens de la forme indigène, probablement ligure : CAN (?). Jusqu'à nos jours, le nom pré-historique s'est conservé en provençal : Sian de Can. A Can soun touti capélié, disait-on.

C'est à partir de l'interprétation latine que s'est fabriquée, au XVIII^e siècle, la devise du village : In campis florebo, je fleurirai dans les champs.

Les habitants de Camps s'appellent en provençal "campier", féminin "campièro". Il y a peu de villages où l'on retrouve cette finale en "-ier". Ils sont dans les environs : lei Pignansiers (Pignans), lei Mauguiers (Mazaugue), lei Cabassiers (Cabasse), lei Coutignadiers (Cotignac), lei Brouquiers (Brue Auriac), lei Rouquiers (Roquebrussane). La plupart des autres localités ont des finales en "-enc" comme "lei Brignoulencs". La francisation "Campsois" a malheureusement laissé perdre cette originalité linguistique qui rattache la commune de Camps à celle des environs.

II. LE VAL DE CAMPS ET SAINT QUINIS (VI^{ème} siècle)

Au moment où commence cette histoire, le village de Camps-la-Source n'existe pas encore. C'est pourquoi j'utiliserai ici l'ancienne appellation "le val de Camps" pour désigner non pas seulement comme aujourd'hui la partie ouest de la vallée, mais l'ensemble du terroir tout entier qui s'étend "in valle quae dicitur Camis", dans le val appelé Camps.

Imaginons le paysage. Camps, à cette époque, est une vallée presque entièrement close. Il est bordé au sud, à l'est et au nord par des collines rocheuses; et les gorges qui, à l'ouest, le séparent de la Celle, sont infranchissables, car la rivière s'étale en de grands marécages devant cette faille de rochers, seule issue d'où les eaux puissent sortir pour s'en aller vers Brignoles. Des sources coulent de tous les côtés dans cette cuvette; il en vient du sud et du nord, de l'est et même de l'ouest avec la Font de la Présidente. Les eaux se répandent au hasard dans la plaine : elles y forment de petits étangs. La rivière prend sa source sur les flancs de la montagne de l'Amaron; l'eau sort en nappes par des "aven" qu'on appelle les "garagai" (j'en parle au pluriel, car il y en avait au moins deux, le second ayant été bouché pour les travaux agricoles depuis quelques années). Cette rivière descend de la montagne d'ouest en est, de Cambarré à St Martin; là elle reçoit les eaux venant de l'est (les sources des Fau, celles de St Martin, et aussi le ruisseau d'Argentil qui avait sa source au pied de St Quinis). Ensuite la rivière, inversant son cours, coule d'est en ouest dans le Plan; là elle est grossie d'abord par la source du Curnier (aujourd'hui captée à St Marc) d'où naissait un ruisseau dont le seul témoin actuel est la terre fangeuse des Fanguetts; puis par les autres sources : Font dei pèu, Font de Mendri (dit "Hermeric" en 1025, C.S.V. 338), Font de Camps (aujourd'hui asservie dans une "Servi", mot qui signifie "réservoir"), la Font de la Mouissetto, la Font de la Présidente,

sans compter d'autres rivulets ici ou là. Au nord, là où s'élèvera plus tard le village, se dresse une longue falaise de rochers, une "barre" qui s'étend depuis les Devences jusqu'à la Font de Camps et au-delà. Les collines sont couvertes de "grands chênes" qui jusqu'au XVII^{ème} siècle seront célébrés comme "la principale ressource de Camps" (ressource qui paraissait inépuisable jusqu'à ce qu'elle fut épuisée pour les besoins de la marine à voile, la Royale).

Il y eut certainement une installation de cabanes néolithiques à la Font de Camps, au pied de la falaise, car on trouvait quantité de silex et de pierres taillées avant que de récents travaux aient bouleversé le champ de vignes du Ménage. Quels enfants n'ont pas joué à "faire des étincelles" avec ces silex ? On en trouvait tant qu'on voulait.

Une photographie aérienne, que l'on peut voir à la Mairie, montre qu'à l'époque romaine, le val de Camps fut cadastré. Les travaux de drainage pour assécher les marais ont peut-être été commencés dès le bas Empire, mais c'est surtout au Moyen Age et par étapes successives que, peu à peu, la rivière sera canalisée et que divers canaux, coupés de martelières, seront creusés. Un habitat romain que l'on peut soupçonner dans ce coin se situerait à côté du hameau de Cambarré, dans le champ de vigne dit "le cros de l'homme mort", où les fragments de tuiles romaines sont abondants. D'autres restes romains ont été signalés autour du val de Camps (par exemple à La Roberte) sans que l'on puisse en tirer des conclusions précises jusqu'à présent.

Il n'y aurait rien d'autre à dire sur la période antique, si, brusquement, au VI^{ème} siècle, un document écrit n'avait commencé à parler de ces lieux solitaires.

D'une façon inattendue, le nom de Camps se trouve mentionné pour la première fois dans la plus ancienne charte de la ville de Paris. On peut lire aujourd'hui ce document à la première page du Cartulaire général de la ville de Paris, édité par Robert de Lasteyrie (Imprimerie Nationale, 1887).

En 558, Childebart, fils de Clovis, fit à Germain, évêque de Paris, une double donation. Il donna en propriété à l'Eglise de Paris deux domaines du fisc (c'est-à-dire propriétés royales). Le premier est dans les environs de Melun, non loin du confluent entre l'Yonne et la Seine. Le second est

Les séances suivantes sont occupées par les secours aux nécessiteux, l'incorporation des jeunes de 18 à 25 ans, la résiliation des baux concernant les fours (puisqu'on n'a plus rien à y mettre). Le 30 Septembre le conseil déclare solennellement qu'il reconnaît l'administration du département comme seul pouvoir légal, il ne suivra pas les Toulonnais dans leur révolte, mais la population est divisée, hésitante incertaine (f°399). Et pour assurer les subsistances on s'occupe à nouveau à recevoir les déclarations de tous les citoyens. Mais que faire ? Joseph Honoré Aubert avait tout essayé. Il avait le sentiment de s'enfoncer dans une situation de plus en plus absurde, sans issue. Les gens étaient las, ceux de Toulon s'étaient révoltés, ceux du canton n'étaient pas venus approuver la Constitution. L'exemple du capitaine Boyer montrait que n'importe qui pouvait d'un moment à l'autre devenir suspect. Des gens irréprochables avaient peur, ils réclamaient sans cesse des certificats de civisme. Nul ne pouvait plus sortir de Camps sans passeport. Le notaire Guillaume Délestang venait justement de disparaître. Il avait choisi Toulon. Comment le condamner quand tous les buts pour lesquels on a lutté se détruisent ? Le 6 Octobre Honoré enregistrait à la mairie un acte de naissance. Il était seul, il s'interrogeait : faut-il continuer à poursuivre une action qui aboutit au résultat inverse de celui qu'on cherchait ? Le 7 Octobre arrive de Brignoles un ordre à exécuter d'urgence : "arrêter les habitants qui ont des parents réfugiés à Toulon" (BB 10 f°399 v°). Ces gens étaient-ils responsables de ce qu'on fait leurs parents ? En conscience pouvait-il les arrêter ? Au mépris des règles de justice ? Accepter la dictature ? Le lendemain matin, 8 Octobre, Pierre Roux trouva la lettre du district de Brignoles posée sur le bureau. Le maire était parti à Toulon.

Au conseil, tous sentaient le drame. Nul n'osait en parler. Ce silence pesant dura tout un mois. Alors vinrent deux pétitions. La première était de Jean Louis Honoré Boyer il refusait d'être chargé du Comité de surveillance, considérant que cette fonction était incompatible avec le commandement de la garde nationale qu'on lui avait confié. La seconde émanait du fils cadet d'Honoré Aubert ainsi que de Clair Aubert. Nous ignorons ce que contenait cette pétition, mais lorsqu'ils en entendirent la lecture, trois conseillers se levèrent et sortirent. A la séance suivante, le 4 Novembre, Pierre Roux déclara officiellement que depuis un mois Joseph Honoré Aubert, ci-devant maire, avait disparu du pays, que suivant la loi il était réputé émigré. Les scellés étaient apposés sur sa mai-

son et ses biens mis sous séquestre. Une assemblée extraordinaire serait convoquée pour l'élection d'un nouveau maire.

Paul Amic fut élu maire, et la liste des officiers municipaux demeura sans changement, sauf que Jean François Ortigue (menuisier) est ajouté dans la liste.

Le 28 Novembre, les autorités du département, du moins celles qui avaient réussi à se maintenir, demandaient la liste des émigrés "qui se sont réfugiés dans la ville révoltée et infâme de Toulon". La liste des Campiers émigrés à Toulon comporte huit noms. Si on laisse de côté un notaire de Brignoles qui était seulement originaire de Camps, il reste : Joseph Aubert, le fils aîné du maire, et son épouse Anne Philip emprisonnée à Brignoles; Jeanne Blanc, la veuve d'un cultivateur; Joseph Roux, chapelier, et son épouse; André Roux, chapelier; Joseph Castinel, chapelier; enfin le notaire que l'on a débarrassé d'une particule compromettante, Guillaume "Lestang", absent depuis un mois.

Comme on voit, la majorité de ceux qui ont émigré à Toulon sont des chapeliers.

En Décembre, Toulon était repris, grâce à l'artillerie de Bonaparte. Beaucoup de commerçants et d'artisans, dit-on, s'étaient enfuis sur les navires espagnols et italiens (cf. Histoire de Toulon, éd. M. Agulhon, Paris Privat 1980). Dans cette société de 1793 se dessinait un clivage, une ligne de séparation entre guerriers et commerçants.

Une sourde méfiance s'installe désormais entre Camps et Brignoles. Le 11 Pluviôse an II (30 Janvier 1794), le district adresse à la commune un long questionnaire pour savoir quelles sont les opinions politiques des Campiers (BB 10, f°458). Le 18 Pluviôse (6 Février) Brignoles donne l'ordre d'arrêter tous ceux qui sont sortis de Toulon seulement dans les huit jours précédents la reddition (BB 11, f°4). Un mois plus tard Camps prend la position inverse en donnant des certificats de civisme à Jean Baptiste Boyer, Jean Callès, Joseph Revest, Etienne Brémond (dit l'opérateur), et l'ancien maire Joseph Honoré Aubert, la réhabilitation de ce dernier ayant été acquise à la majorité moins trois voix de "travailleurs" c'est-à-dire cultivateurs (D 11, f°66). Le 1er Germinal (31 Mars), Brignoles demande la liste des enfants d'émigrés (f°72). Un certain nombre de Campiers sont détenus à la maison d'arrêt de Brignoles : Jean Baptis-